



Reversion retraite après divorce

Par **sylvie**, le **20/11/2009** à **17:41**

Bonjour Monsieur, rnrndivorcée depuis 14 ans après 21 ans de mariage et seule avec 3 enfants , mon ex mari va se remarier, est ce que la revalorisation de la retraite de l'ex mari existe toujours (je ne me remarirais jamais) et dans ce cas de remariage de l'ex mari , est ce que je perds la revalorisation de sa retraite pour 21 ans de mariage.rnrnmerci de votre réponse et recevez mes salutations respectueuses.

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **02:15**

La pension de réversion est répartie, entre le conjoint survivant et les ex-conjoints, proportionnellement à la durée de chaque mariage. Si la situation matrimoniale de l'assuré décédé n'est pas établie avec certitude, la pension de réversion est attribuée à titre provisoire au 1er ayant droit qui se manifeste.